

**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 57

Excusés : 16

Absents : 7

REUNION DU 6 JUILLET 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an **DEUX MILLE VINGT-SIX**, le **LUNDI SIX JUILLET** à **VINGT HEURES**, le conseil de territoire, dûment convoqué le **TRENTE JUIN DEUX MILLE VINGT-SIX**, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT
PRESENTS

Mme Nawel AATIF, Mme Ameni ABDELJELIL, M. Azad BABUROGLU BAPIR, Mme Fatima BELMOUDEN, M. Bruno BESCHIZZA, M. Stéphane BLANCHET, Mme Fatma BOUDRAF, Mme Célia BOUHACINE, M. Frank CANNAROZZO, M. Eric CEPRANI, M. Laurent CHANTRELLE, M. Mohamed CHERIF, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, Mme Anne-Marie DARD, M. Sébastien DE CARVALHO, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Muriel DEBRABANT, Mme Mariam DIAWARA, Mme Fatimata DOUCOURE-BAH, M. Fouad EL KOURADI, M. Abderrazak FADILI, Mme Charlotte FAUCHEUX, M. Seïd FERRAT, M. Ladji GASSAMA, M. Quentin GESELL, M. Julien GOLDBERG, Mme Shéhérazade KASMI, M. Mohamed KHEMLICHE, M. Moussa KONATE, Mme Aude LAGARDE, M. Jean-Christophe LAGARDE, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Karine LANCHAS-VINCENTE, M. Michel LASTAPIS, M. Christian MALKIC, M. Paulo MARQUES, M. Rachid M'BARKI, Mme Gemmila MEGHRAOUI, M. Tarik MESSAOUDI, Mme Mounia MESTAOUI, M. Dominique MICHEL, M. Didier MIGNOT, Mme Sabrina MISSOUR, Mme Chantal MOREAU, M. Sébastien MORIN, M. Medhi NEZZAR, M. Idriss NIANG, M. Eric PALLUD, M. Alain RAMADIER, Mme Sylvie RIOL, Mme Nelly ROLAND, Mme Fatou SAGNA, Mme Bilé SYLLA, M. Demba TALL, M. Demba TRAORE, M. Julien TURBIAN, Mme Hana ZACHARIA.

EXCUSES

Mme Farida ADLANI, M. François ASENSI, M. Denis CAHENZLI, Mme Estelle DAVOUST, M. Mériil DECIMUS-NOVAR, M. Vincent FAVERO, M. Dominique GAULON, M. Anthony MANGIN, Mme Jihane EL MESSAOUDI, Mme Arhella EL SODY, Mme Chérifa MEKKI, Mme Aïssa SAGO, M. Gilles SAULIERE, Mme Rabéha SOLTANI, Mme Sukran TOSUN, Mme Mélissa YOUSOUF.

AYANT
DONNE
POUVOIR A

M. Bruno BESCHIZZA, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Charlotte FAUCHEUX, Mme Célia BOUHACINE, Mme Nelly ROLAND, M. Julien TURBIAN, M. Quentin GESELL, M. Jean-Christophe LAGARDE, M. Abderrazak FADILI, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Fatou SAGNA, Mme Sabrina MISSOUR, M. Azad BABUROGLU BAPIR, M. Idriss NIANG, M. Demba TALL, M. Tarik MESSAOUDI.

ABSENTS

M. Abdelkader ARRAHMANE, Mme Djamila BELHARIZI, M. Karim BOUMEDJANE, M. Diven LECUIR, Mme Elena MALANDRA, M. Jean-Philippe RANQUET, M. Gokhan UNVER.

SECRETAIRE
DE SEANCE

Mme Ameni ARRAHMANE

**DELIBERATION N°143 – INTEGRATHLON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE TRANSDEV ET PARIS
TERRES D'ENVOL POUR L'INTEGRATHLON 2026**

Le conseil de territoire,
Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°123 du 13 novembre 2017 portant intérêt territorial en matière d'action sociale, l'organisation d'au moins une manifestation sportive annuelle, visant à la prose en compte et à l'intégration sociale de toutes formes de handicap,
Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que l'Intégrathlon est porté par les 8 communes de Paris Terres d'Envol et permet à des personnes de tous âges valides et personnes en situation de handicap de partager ensemble des activités sportives et culturelles communes,

Considérant que la société Transdev développe une politique d'accessibilité de ses lignes de bus aux personnes en situation de handicap et favorise la cohésion du territoire.

Considérant l'intérêt de conclure un partenariat pour l'organisation de l'Intégrathlon 2026.

Considérant que Paris Terres d'Envol accorde à Transdev l'exclusivité d'un partenariat dans sa branche d'activité, à savoir le transport de voyageurs.

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260706-143-06-07-2026-DE
Date de télétransmission : 17/07/2026
Date de réception préfecture : 17/07/2026

Considérant que Paris Terres d'Envol accorde à Transdev le titre de « Partenaire officiel », permettant à ce dernier d'utiliser ce titre ainsi que le logo de Paris Terres d'Envol sur ses supports de communication interne et externe, sur la zone de diffusion convenue par les Parties.

Considérant le montant de la participation financière versée par Transdev à Paris Terres d'Envol est fixé à 7 500 €.

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec la société Transdev Nord Seine-Saint-Denis pour l'Intégrathlon 2026, annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat avec la société Transdev Nord Seine-Saint-Denis pour l'Intégrathlon 2026 ainsi que tous documents s'y rapportant.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président
Bruno BESCHIZZA

